



COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE

Compte-rendu de réunion Haïti : situation au 18/10/2010

*Rédacteur : Tristan KHAYAT
Le 12 novembre 2010*

Introduction

Depuis le séisme de janvier 2010, la situation du pays est absolument catastrophique sur tous les plans. Aucun chantier de reconstruction de grande ampleur n'a été lancé. Un million et demi d'Haïtiens vivent toujours dans des camps de tentes, en pleine saison cyclonique, et subissent le dénuement, des conditions sanitaires, de sécurité et de confort extrêmement dégradées.

A l'approche des élections générales (présidentielles et législatives), dont le premier tour est prévu le 28 novembre 2010, la réunion a été l'occasion de faire un tour d'horizon rapide de la situation du pays.

Ont été évoqués : les suites du séisme, la situation sécuritaire et l'état de droit, la situation sanitaire et enfin la situation politique.

I. Les suites du séisme

a. Le bilan du séisme a été estimé par le gouvernement haïtien à 222 570 morts et 300 572 blessés, mais reste hypothétique. Le bilan humain réel de la catastrophe ne sera sans doute jamais connu. Un million et demi de mineurs ont été directement ou indirectement touchés par le séisme, dont quelques 720 000 âgés entre 6 et 12 ans. Jusqu'à 2,3 millions de personnes ont quitté leurs domiciles, parmi lesquels 302 000 enfants. Depuis la catastrophe, un million et demi de déplacés vivent dans des camps de fortune dans la zone touchée, dont plus de 300 000 enfants. On a compté jusqu'à 1 300 camps spontanés dans la zone. A la suite du séisme, plus de 600 000 personnes ont quitté Port-au-Prince et le département de l'Ouest. Parmi elles, plus de 100 000 se sont installés le long de la frontière avec la République dominicaine.

188 383 maisons se sont effondrées, parmi lesquelles 105 000 ont été complètement détruites. 60% des infrastructures gouvernementales, économiques et administratives ont été détruites, parmi lesquels le palais présidentiel, le parlement et la cathédrale de Port-au-Prince.

25% des maisons encore debout dans la capitale sont abîmées au point qu'elles ne peuvent être réparées et doivent être démolies.

23% des écoles du pays ont été touchées par le séisme. A Port-au-Prince, 80% des établissements scolaires ont été détruits ou abîmés, 60% dans les départements de l'Ouest et du Sud. Plus de la moitié des hôpitaux de la zone concernée par le séisme ont été détruits.

L'ONU estime que le séisme a réduit le PIB du pays de 70%.

b. L'étendue de la catastrophe est amplifiée par la lenteur extrême des opérations de reconstruction. On estime que moins de 5% des gravats ont seulement été évacués. Aucun effort sérieux de reconstruction, ni même de production d'abris en dur n'a été engagé. L'état de l'administration haïtienne empêche l'investissement concret de sommes considérables collectées dans le monde après le séisme, le système foncier bloque la production de camp en dur. Aujourd'hui, les camps « officiels » enregistrés par l'Etat et les ONG, voisinent avec des camps « irréguliers », plus spontanés.

II. La situation sécuritaire et l'état de droit

a. Les progrès en matière de sécurité et de respect des droits de l'homme étaient le principal succès du pays. L'Etat et la Minustah avaient consacré des moyens considérables, en hommes, en matériel, en formation, pour mettre en place une police plus efficace, avec un long processus de vérification du passé des fonctionnaires et un système de formation, ainsi que pour mettre fin au règne des bandes armées dans les quartiers les plus pauvres. De véritables opérations militaires avaient eu lieu avec l'appui des soldats de la Minustah, qui avaient conduit à l'arrestation de centaines de chefs de gangs et à une nette mais lente diminution de la violence quotidienne.

Cet effort a été réduit à néant par le séisme. L'homme qui le portait, M. Hedi Hannabi, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU dans le pays, fait partie des victimes. Le pénitencier national de Port-au-Prince a été touché comme d'autres établissements de détention et quelques 5 000 détenus se sont évadés, dont certains des principaux chefs de gangs arrêtés durant les années précédentes. Seuls un millier d'entre eux avaient pu être repris au début de l'automne, au prix souvent de véritables opérations militaires dans les camps de déplacés ou dans les bidonvilles.

b. Dans le même temps, la catastrophe a causé le décès de 75 agents de la Police nationale haïtienne (PNH). 70 autres sont portés disparus et 253 sont blessés. Le bâtiment de la Direction générale de la Police nationale, ainsi qu'une quarantaine de commissariats, sous-commissariats et bureaux administratifs de la PNH ont été affectés par le séisme.

La justice a également été ravagée. Au moins 10 membres de l'appareil judiciaire dont le doyen du tribunal de première instance de Port-au-Prince, deux juges du tribunal de première instance de Port-au-Prince, le commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Hinche et un substitut commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, quatre huissiers et un greffier du tribunal de première instance de Port-au-Prince ont péri dans le tremblement de terre. Le palais de justice, les Ministères de la justice et de la sécurité publique, ainsi que le palais législatif ont été détruits. Le palais de justice de Port-au-Prince qui s'était effondré le jour du séisme, a été incendié quelques jours plus tard, occasionnant la disparition de plusieurs centaines de dossiers en cours d'instruction. De même le bureau des archives du palais de justice et de la cour d'appel a été pillé, ainsi que

le greffe du tribunal de première instance de Port-au-Prince, rendant plus qu'aléatoire le traitement des dossiers qui y étaient entreposés. De même, les archives du pénitencier national de Port-au-Prince ont été incendiées.

Les conditions de détention des détenus qui ne se sont pas évadés se sont considérablement dégradées, certains étant même détenus dans des camps en plein air. Des mutineries ont lieu régulièrement depuis le séisme et la nouvelle prison de Croix-des-Bouquets est déjà très insuffisante pour faire face aux besoins créés par le séisme.

b. Dans les camps de déplacés, la situation sécuritaire est souvent dramatique. Les ONG relèvent que les viols de femmes isolées sont très fréquents. Les signalements de tels faits auprès de la PNH semblent avoir augmentés de 150% mais pour tous les observateurs, les signalements et les plaintes ne représentent qu'une toute petite partie de la réalité. Les racketts de toute sorte sont également très courants et on relève une forte recrudescence des enlèvements contre rançon, braquages et autres assassinats. Dans les camps, les représentants de la force publique sont bien souvent absents et l'Etat n'est quasiment pas représenté. Cependant, aucun chiffre global de délinquance n'a été produit après le séisme, et la PNH et la Minustah affirment que la dégradation de la situation, qui est manifeste, reste sous contrôle.

c. La rentrée des classes prévue début octobre n'a pu se produire que très partiellement et très peu d'enfants sont aujourd'hui effectivement scolarisés. Une manifestation d'enseignants demandant l'amélioration de la situation scolaire a été violemment réprimée le 8 octobre et un professeur de mathématique a été tué par la police. D'une manière générale, les manifestations se multiplient dans les camps de déplacés, contre l'impéritie de l'Etat et l'absence d'amélioration des conditions de vie, plusieurs mois après la catastrophe.

III. La situation sanitaire

L'épidémie de choléra révélée au milieu du mois d'octobre aurait déjà fait près de 1000 morts. 15 000 malades auraient été hospitalisés, alors même que le système sanitaire du pays est en ruine. L'épidémie est maintenant fermement installée à Port-au-Prince. Dans les bidonvilles, aux conditions sanitaires catastrophiques, la contamination se fait maintenant d'homme à homme et plus seulement par l'intermédiaire des eaux souillées. L'épidémie ne semble pas avoir encore touché les camps de déplacés eux-mêmes, dont la situation sanitaire serait susceptible de multiplier ses effets catastrophiques.

Outre la situation dramatique des malades, le défi que représente cette épidémie est majeur et multiforme :

- Les rumeurs insistantes, relayées, entre autres, par le Réseau National de Défense des Droits Humains, accusent des casques bleus népalais d'avoir importé la souche du virus et de l'avoir diffusée en raison de mauvaises pratiques d'assainissement dans un camp militaire de l'Artibonite. Cet aspect de l'épidémie, lourd de conséquences à venir sur la popularité de la Minustah, a été à l'origine de violences qui ont déjà fait plusieurs morts depuis la mi-novembre.
- La mise en place de centres de traitement du choléra dans les provinces et dans les localités proches de Port-au-Prince provoque des manifestations armées de la part des habitants qui refusent la présence de malades. Cela risque de déstabiliser un peu plus des zones déjà très fragilisées.
- Dans la ville des Gonaïves, particulièrement touchée et ne disposant pas d'hôpital

susceptible de répondre aux besoins, une situation de panique s'installe : des malades meurent dans la rue en tentant de se rendre seuls à l'hôpital où ~~pas~~ personne n'accepte de les emmener, les camions de collecte des déchets ramassent des corps dans les rues... La ville subit des manifestations de la population qui menacent de dégénérer.

IV. La situation politique

Le pays se prépare à vivre des élections générales le 28 novembre au cours desquelles sera élu un nouveau président de la République, un nouveau Parlement, et sera renouvelé un tiers du Sénat. L'état d'urgence qui avait été mis en place après les inondations de l'année précédente a été prorogé après le séisme, et les élections, prévues initialement en février 2010 ont été repoussées, prolongeant d'autant le mandat du président Préval.

Ces mesures rendues nécessaires par les circonstances ont cependant entraîné de très fortes tensions entre la majorité et l'opposition qui accuse le président Préval de profiter de la situation pour renforcer le pouvoir de son clan. M. Préval ne peut pas se représenter lui-même, ayant déjà effectué les deux mandats prévus par la constitution. Une plateforme d'opposition au Sénat est parvenu, en boycottant les débats, à repousser la création de la Commission Intérimaire de Reconstruction d'Haïti, finalement créée en juin 2010. Cet organisme rassemble des représentants de l'Etat haïtien et des représentants des bailleurs de fonds autour de Bill Clinton pour piloter la reconstruction. Il alimente les critiques de l'opposition qui refuse que soit bradée l'indépendance du pays et qui craint la corruption du pouvoir.

Dans cette situation tendue, alors même que le Conseil Electoral Provisoire est contesté, la mise en place des élections relève du tour de force. La sélection des candidats à l'élection présidentielle a été difficile, mais n'a finalement pas donné lieu à de graves tensions. Cependant, beaucoup de partis d'opposition, dont la branche principale de Fanmi Lavalas, l'ancien parti du président Aristide aujourd'hui éclaté en plusieurs factions opposées, n'étaient pas parvenus à se faire enregistrer en novembre 2009, avant le séisme, et appellent aujourd'hui au boycott des élections. Par ailleurs, peu d'informations sont disponibles sur le renouvellement des documents d'identité perdus dans le séisme comme sur l'avancement de la mise à jour des listes électorales.

Enfin, les équipes d'observateurs de la mission mixte de Communauté des Etats Américains et de la Communauté des Etats Caraïbes (CARICOM) alertent sur des rumeurs de distribution d'armes dans les camps de déplacés en prévision des élections par des candidats qui parieraient sur une dégradation brutale de la situation.

Conclusion

La situation d'Haïti est particulièrement inquiétante aujourd'hui. La communauté internationale a suspendu, globalement, les expulsions de ressortissants haïtiens. Les Etats-Unis ont par exemple accordé aux ressortissants haïtiens présents en situation irrégulière avant le séisme un titre de séjour exceptionnel de 18 mois les autorisant à travailler. Depuis, un dispositif naval a été mis en place pour éviter l'afflux de réfugiés par la mer, qui a conduit à raccompagner des bateaux d'émigrés vers les côtes haïtiennes. D'autres pays de la région, comme la Jamaïque, ont pu expulser des ressortissants haïtiens arrivés sur leurs côtes.

En France, les expulsions de ressortissants haïtiens en situation irrégulière ont été suspendues, mais des OQTF sont de nouveaux émises depuis novembre 2010 en Guyane, et des refoulements à la frontière ont été observés particulièrement en Guadeloupe.

Le CIG publiera une note complète sur la situation du pays après les élections du 28 novembre 2010.

Cour nationale du droit d'asile

35 rue Cuvier
93558 Montreuil sous Bois cedex
Tél : 01 48 18 40 00
Internet : www.cnda-juradm.fr

Direction de la publication :
Martine DENIS-LINTON, Présidente

Rédaction :
Service émetteur : CIG